

Mouvement départemental 2014 - Annexe N

NOTICE EXPLICATIVE

ÉLÉMENTS DE BARÈME		CALCUL DE POINTS
ANC.GEN.SERV	Ancienneté Générale des Services validés (services Éducation Nationale + services fonction publique) arrêtée au 31/12/2013	VALEUR : nombre d'années + mois + jours POINTS : 1 point par an + 1/12è de point par mois + 1/360è de point par jour.
ANC.SERV.ED.NAT.	Ancienneté de services validés dans l'Éducation Nationale au 31/12/2013 - maximum 40 ans	
SERV.FONCT.PUBL.	Services validés, effectués dans la fonction publique	VALEUR : nombre d'années + mois + jours PTS : 1/2 point par année complète Maximum 5 pts
ENFANTS	Enfants de moins de 20 ans au 01/09/2014 et/ou enfant à naître avant le 01/09/2014	VALEUR : nombre d'enfants PTS : 1 point pour 1 enfant 1,5 point pour 2 enfants 2 points pour 3 enfants et plus Maximum 2 pts
STA.POS.ADJ. TD STA.POS.DIR. TD STA.POS.SPÉ. TD	Stabilité dans le dernier poste occupé à titre définitif dans le département des Yvelines au 31/08/2014. La majoration de points pour stabilité est attribuée aux enseignants sollicitant un poste de même catégorie que le poste occupé à TD 2013-2014	POINTS : 2 ans = 1 point 3 ans = 4 points 4 ans = 5 points 5 ans = 6 points Maximum 6 pts
P.S.C.	Majoration de points pour exercice en éducation prioritaire dans le département des YVELINES, dans une classe située en école ouvrant droit à majoration recensée dans la liste jointe en "annexe O" . Situation appréciée par rapport à l'école d'exercice en éducation prioritaire. en 2013 - 2014	POINTS : 3 ans = 3 points 4 ans = 4 points 5 ans = 10 points 6 ans = 11 points 7 ans = 12 points Maximum 12 pts
P.S.1	Calcul de points correspondant au réajustement manuel de la majoration de points : - pour bonification de points pour enfant à naître . - pour stabilité dans le dernier poste occupé à titre définitif .	POINTS : 2 ans = 1 point 3 ans = 4 points 4 ans = 5 points 5 ans = 6 points Maximum 6 pts
P.S.2	Majoration de points pour exercice en zone violence . Situation appréciée par rapport à l'école d'exercice en zone violence en 2013 - 2014 Justifier de 5 ans de services continus quel que soit le poste occupé. Cette majoration de points ne peut se cumuler avec la majoration pour exercice en éducation prioritaire (PSC)	POINTS : 5 ans et au-delà = 5 points Maximum 5 pts
M.CS	MESURE DE CARTE SCOLAIRE	Le Code 1 signifie "fermeture de poste par mesure de carte scolaire" (n'a pas de valeur en points)